

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ID : 033-213300775-20240318-2024_22-DE

COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**Date de convocation :**
11/03/2024**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
19/03/2024**Date de publication :**
19/03/2024**Le 18 mars 2024 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA et Sophie SUBIRATS**Étaient représentées :** Anne-Marie CAUSSÉ par Tovo RABEMANANTSOA et Aurore VERDIER par Lionel COUBRA**Absent :** -**Secrétaire de séance :** Anne-Cécile DUCOSSON**DÉLIBÉRATION N° 2024-22****OBJET : Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Par délibération n° 2020-34 du 22 juillet 2020, le Conseil Municipal avait élu pour la CAO:

- Olivier FORÊT, Katia PEDEMAY et Vincent NEVOT (titulaires),
- Fabrice WESTRELIN, Huguette LALANNE et Aurélia FOURNIER (suppléants).

Fabrice WESTRELIN et Huguette LALANNE ayant démissionné, il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation des membres titulaires et suppléants composant cette commission.

L'élection des membres de la CAO se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret » à l'élection des membres de la CAO (article L. 2121-21 du CGCT). L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Vu les dispositions de l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la CAO d'une Commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Considérant qu'une seule liste est déposée :

- Olivier FORÊT, Katia PEDEMAY et Vincent NEVOT (titulaires)
- Aurélia FOURNIER, Gabriel BEUGIN et Muriel PAILLER (suppléants)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de procéder au scrutin par un vote à main levée,
- de déclarer élus :

Olivier FORÊT, Katia PEDEMAY et Vincent NEVOT (titulaires)

Aurélia FOURNIER, Gabriel BEUGIN et Muriel PAILLER (suppléants)

Pour faire partie avec M. le Maire, Président, de la Commission d'Appel d'Offres

POUR : 19

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 18 mars 2024

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Anne-Cécile DUCOSSON.

Anne-Cécile DUCOSSON